

« tout changer pour que rien ne change »

La commission propose un nouveau système de Cour d'investissement pour TTIP et d'autres négociations commerciales et d'investissement de l'UE Bruxelles, le 16 Septembre ici à 2015

La Commission européenne a approuvé sa proposition pour un nouveau système et transparent de règlement des différends entre les investisseurs et les États - Système Cour d'investissement.

Le système judiciaire d'investissement serait de remplacer le règlement des différends (ISDS) mécanisme existant investisseur-État dans toutes les négociations sur l'investissement de l'UE en cours et futurs, y compris les négociations UE-États-Unis sur un partenariat transatlantique commerce et l'investissement (TTIP).

La proposition pour un système de Cour d'investissement repose sur l'apport substantiel reçu du Parlement européen, les États membres, les parlements nationaux et les parties prenantes lors de la consultation publique tenue le ISDS. Il est destiné à assurer que tous les acteurs puissent avoir pleine confiance dans le système. Construit autour des mêmes éléments clés que les tribunaux nationaux et internationaux, il consacre le droit des gouvernements à réglementer et garantit la transparence et la reddition de comptes. Premier vice-président Frans Timmermans a déclaré: *« Avec nos propositions pour un nouveau système de Cour d'investissement, nous innovons. Le nouveau système de Cour d'investissement sera composé de juges qualifiés, les procédures seront transparentes, et des cas sera décidé sur des bases de règles claires. En outre, la Cour fera l'objet d'un examen par un nouveau tribunal d'appel. Avec ce nouveau système, nous protégeons le droit des gouvernements à réglementer, et assurer que les différends relatifs aux investissements seront jugés en pleine conformité avec la règle de droit. Aujourd'hui, nous donnons suite à notre promesse - de proposer un nouveau système, modernisé des tribunaux d'investissement, sous réserve des principes démocratiques et de l'examen du public, »* a déclaré le commissaire du commerce, Cecilia Malmström. *"Ce qui est clairement sorti du débat est que, l'ancienne forme traditionnelle de règlement des différends souffre d'un manque de confiance fondamental. Cependant, les investisseurs européens sont les utilisateurs les plus fréquents du modèle existant, les pays de l'UE ont développé au fil du temps. Cela signifie que l'Europe doit prendre la responsabilité de la réforme et de la moderniser. Nous devons prendre l'initiative mondiale sur la voie de la réforme ".* Elle a ajouté: *"Nous voulons établir un nouveau système construit autour des éléments qui redonne aux citoyens la confiance aux tribunaux nationaux ou internationaux. C'est pour cela que je fais cette proposition publique et en même temps je l'envoie au Parlement européen et les États membres. Il est très important d'avoir un échange de vues ouvert et transparent sur cette question largement débattue ".*

Les principaux éléments de la réforme

La proposition pour le nouveau système judiciaire comprend des améliorations majeures telles que:

- un système judiciaire de l'investissement public composé d'une première instance un Tribunal et un tribunal d'appel sera mis en place;

- Les jugements seraient pris par des juges nommés publiquement avec des qualifications élevées, comparables à celles requises pour les membres des juridictions internationales permanentes, telles que la Cour internationale de Justice et l'Organe d'appel de l'OMC.

le nouveau Tribunal d'appel fonctionnerait sur des principes similaires à l'Organe d'appel de l'OMC.

la capacité des investisseurs à aller devant le Tribunal serait précisément définie et limitée à des cas tels que la discrimination ciblée sur la base du sexe, la race ou la religion, ou la nationalité, l'expropriation sans indemnisation, ou déni de justice; le droit des gouvernements à réglementer serait consacré et garanti dans les dispositions des accords de commerce et d'investissement.

Cette mise sur l'approche actuelle de l'UE qui assure:

les procédures seront transparentes, ouvertes et les commentaires des audiences disponibles en ligne, et le droit d'intervenir pour les parties ayant un intérêt dans le différend seront fournis.

- Forum-shopping n'est pas possible;
- Demandes frivoles seront rejetés rapidement;
- Une distinction claire entre le droit international et le droit interne sera maintenue;
- Les procédures multiples et parallèles seront évités.

Prochaines étapes:

Cela ne veut pas dire la fin du processus. La Commission va maintenant avoir des discussions avec le Conseil et le Parlement européen. Une fois le texte de la proposition discutée, il sera présenté comme une proposition de texte de l'UE dans les négociations commerciales UE-US et sera utilisé dans d'autres négociations en cours et futures.

Vers une Cour de l'investissement international

Enfin, en parallèle aux négociations de TTIP, la Commission va commencer à travailler, de concert avec d'autres pays, sur la création d'un tribunal international de l'investissement permanent. L'objectif est qu'au fil du temps la Cour internationale de l'investissement serait de remplacer tous les mécanismes de règlement des différends relatifs aux investissements prévus dans les accords de l'UE, les accords des États membres de l'UE avec les pays tiers et dans les traités de commerce et d'investissement conclus entre des pays non-UE. Cela permettrait d'accroître encore l'efficacité, la cohérence et la légitimité du système international de règlement des différends de l'investissement.

Communiqué de presse :

Réforme de l'arbitrage d'investissement : « tout changer pour que rien ne change »

Cecilia Malmström, la Commissaire européenne au commerce, a présenté aujourd'hui ses propositions de réforme du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) : une nouvelle tentative de sauvetage d'un mécanisme irréformable.

La Direction générale (DG) Commerce dirigée par Mme Malmström propose de créer une nouvelle "cour sur l'investissement". Celle-ci resterait toutefois exclusivement accessible aux investisseurs étrangers et leur assurerait ainsi des privilèges scandaleux par rapport aux populations et aux pouvoirs publics.

« Tout comme l'ISDS originel, cette nouvelle cour d'investissement reste conçue en faveur d'une logique unilatérale, celle des investisseurs » affirme Johan Tyszler, un des animateurs

de la campagne Stop Tafta. La Commission compte par exemple introduire un tribunal d'appel afin d'apaiser les craintes que nourrissent de possibles « erreurs » de jugement en première instance. Or, « quel que soit le nom du tribunal, il rendra un jugement par définition basé sur le droit commercial tel qu'il est inscrit dans les traités de libre-échange, c'est à dire un droit au service des investisseurs privés et des multinationales » alerte Jean-Michel Coulomb, militant chez Attac.

Visant à rendre l'ISDS acceptable, les modifications de forme proposées aujourd'hui menacent d'étendre considérablement le champ de cette justice aux services des multinationales, en l'incluant dans le traité transatlantique TAFTA. Elles ne s'appliquent par ailleurs pas au traité UE-Canada CETA, qui contient toujours l'ISDS dans sa forme initiale, sans mécanisme d'appel notamment.

Le collectif Stop TAFTA rejette sans réserve cette tentative de réforme. L'inutilité et les dangers d'un renforcement de la protection des investisseurs étrangers ont été maintes fois démontrés. A cet égard, C.Malstrom elle-même avait récemment déclaré qu'il n'existait aucun lien positif entre l'ISDS et une hausse de l'investissement.

La campagne citoyenne a très largement favorisé l'émergence d'une véritable prise de conscience publique autour des traités transatlantiques et n'a pas laissé d'autre choix à la Commissaire au commerce que de réformer l'ISDS. Cette campagne doit à présent se renforcer jusqu'à abandon total du mécanisme et des négociations.